



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

petite enfance

Question écrite n° 7689

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur les propositions exprimées par le Centre d'analyse stratégique dans sa note d'analyse consacrée à l'accueil des jeunes enfants. Il est préconisé de confier au Haut conseil de la famille la responsabilité d'engager une réflexion sur la pertinence d'une intégration renforcée entre l'accueil préscolaire avant trois ans et l'accueil scolaire jusqu'à six ans. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement aborde de manière cohérente la question du développement des solutions d'accueil du jeune enfant et les conditions dans lesquelles ces derniers sont accueillis à l'école maternelle. Le Premier ministre a annoncé le 3 juin 2013 un effort sans précédent pour développer l'accueil des 0-3 ans avec un objectif de 275 000 solutions d'accueil supplémentaires en 5 ans, dont 75 000 en accueil préscolaire. En effet, le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la famille collaborent afin d'articuler leurs politiques pour créer des passerelles entre l'accueil des jeunes enfants dans les établissements d'accueil dédiés, et l'école maternelle. Enfin, dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP), le Ministère de la famille mobilise l'ensemble des acteurs intervenant sur ces sujets dans les territoires afin de développer la cohérence entre les actions menées par les collectivités locales, les caisses d'allocations familiales (CAF) et l'éducation nationale dans le cadre de schémas territoriaux de développement des services aux familles.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7689

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Famille

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5870

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6694